

ARRÊTÉ n° 2021 - 100  
de composition de commission d'examen des vœux  
procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur  
rentrée universitaire 2021-2022

La Présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

ARRÊTE

**Article 1 :** La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2021-2022, **portail 10 : Médias, cultures et sociétés**, est arrêtée comme suit :

En qualité de Président de la commission :

Nicolas NAVARRO : Responsable du portail 10, mention Sciences de l'information et de la communication

En qualité de membres de la commission :

Marie DESPRÉS-LONNET, Directrice de l'Institut de la Communication

Marie-Noëlle DOUTREIX, mention Sciences de l'information et de la communication

Sarah CORDONNIER, mention Sciences de l'information et de la communication

Julien BONDAZ, mention Anthropologie

Michel PERONI, mention Sociologie

Monica MARTINAT, Directrice du programme MINERVE

**Article 2 :** La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le .....

13/04/2021

La Présidente de l'université Lumière Lyon2  
Nathalie DOMPNIER

